

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 362

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les chaînes de l'Eldorado

Lisant le rapport annuel 1974-1975 d'*Amnesty International* (AI), je constate avec plaisir que quatre lignes seulement (sur les 146 pages) concernent la Suisse ; qu'il n'y est question ni de torture, ni d'internements suspects dans des hôpitaux psychiatriques, ni même de mauvais traitements.

Toutefois, je constate avec déplaisir que durant « l'exercice considéré », 545 objecteurs de conscience ont été condamnés et emprisonnés — et donc que nous avons aussi nos prisonniers « politiques ».

Un autre pays a retenu mon attention : le Népal. Pourquoi le Népal ? N'est-ce pas « bien loin », comme le dit le héros de l'une des histoires de Gilles ?

Parce qu'il y a un mythe du Népal : sorte d'Eldorado, où pas mal de hippies et même de jeunes qui ne sont pas des hippies rêvent de se rendre ; et pour certains adultes, sorte de Babylone moderne, métropole de la drogue, etc.

Des « cas spéciaux »

La situation semble différente.

« Cette dernière année, la pratique de l'emprisonnement politique au Népal n'a pas beaucoup changé, quoique deux membres du Parlement (...) aient été relâchés au début de 1974. A la fin de l'année, Amnesty International a dressé la liste de 206 prisonniers politiques, dans 26 prisons népalaises. Les groupes AI (...) ont pris part à une importante campagne pour tenter d'obtenir une amnistie générale à l'occasion du couronnement du roi Birendra le 24 février 1975.

» (...) Quoique le roi eût annoncé au moment de son couronnement qu'une commission serait instituée, afin d'examiner les réformes constitutionnelles nécessaires, et que 401 « criminels » se

raient amnistiés, aucun prisonnier politique n'a bénéficié de cette mesure.

» Alors qu'il se rendait à la conférence d'Amnesty International pour l'Asie du Sud, M. Ennals a eu un entretien, le 17 mars 1975, avec le ministre de l'Intérieur, Home Bahadur Shrestha. Le ministre lui a déclaré qu'il y avait actuellement entre 140 et 147 prisonniers détenus au Népal pour des raisons politiques, et il lui a promis de vérifier la liste de 206 prisonniers établie par AI. Au moment où le présent rapport a été rédigé, aucun nouveau renseignement n'avait été communiqué par le ministre. Martin Ennals souligna le fait que certains prisonniers politiques (...) avaient été enfermés plus longtemps que les trois ans maximum prévus par la loi sans qu'eût lieu le procès prévu par le « Security Act ». Le ministre n'a pas nié la chose, mais il a déclaré que des « tribunaux spéciaux » allaient être constitués pour s'occuper des « cas spéciaux ».

Enquêteurs arrêtés

» Le 30 septembre 1974, le directeur en charge de la section népalaise d'AI a été arrêté, cette arrestation étant en rapport avec la création d'une organisation d'assistance sociale (aujourd'hui disparue) placée sous les auspices de l'un des chefs du Parlement népalais, B. P. Koirala. M. Ennals a envoyé un télégramme, par lequel il exprime son inquiétude au sujet de cette arrestation.

» Le 17 décembre 1974, l'ancien ministre des Affaires étrangères et représentant du Népal auprès de l'ONU, par ailleurs président de la section népalaise d'AI, Rishikesh Shaha, a été lui aussi arrêté et interrogé. Les deux membres d'AI ont été relâchés après quelques jours. Toutefois, parmi les détenus politiques actuellement détenus au Népal, on compte six membres de la section népalaise d'AI. »

... Et d'autres documents, livres, etc., assez inquiétants. Même dans ce « canton détourné de l'Univers »...

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Anny Klawwa-Morf

Deux journaux alémaniques, la « National Zeitung » et « TW », viennent de faire sortir de l'ombre une femme qui est entrée dans sa 83e année et qui « terrorisa » les bourgeois autrefois, puisqu'elle fut mise sur la liste noire des militants ouvriers qui ne devaient pas trouver d'emploi.

A sept ans, elle aide sa mère dans les travaux à domicile qui permettent à la famille de subsister (quand elle s'endort à l'école, d'avoir travaillé trop tard, le maître, compréhensif, la laisse dormir...). A quinze ans, elle entre en fabrique. A seize ans elle constitue, avec cinq camarades, l'association des jeunes filles socialistes de Wipkingen (Zürich). A 17 ans, à la suite d'une grève générale à Zürich, elle est mise à l'index ; en 1915 le groupe de jeunes filles est admis au sein de la jeunesse socialiste (Jungburschenverein) qui ne comptait jusqu'alors que des garçons.

Anny Morf rencontre Lénine en 1916 et participe aux séances du « Club de quilles » qui se réunit toutes les quinzaines au café « Eintracht ».

Pendant la république des conseils, en avril 1919, à Munich, elle travaille au bureau de l'armée rouge et elle est une des dernières à quitter Dachau lorsque Ernest Toller (le nom signifie peut-être quelque chose pour certains lecteurs) licencie l'armée rouge pour éviter un bain de sang dans un combat contre les troupes de Noske.

Elle est emprisonnée à Munich, rentre en Suisse et continue de militer. En 1923, elle participe à la fondation d'une école du dimanche socialiste à Berne, et en 1926 c'est la création de l'organisation des amis de l'enfance qui patronne encore maintenant les « Faucons rouges » de la Ville fédérale (en Suisse romande : les Avant-Coureurs). Evidemment, Anny Klawwa a collaboré à l'aide à l'Espagne républicaine, à la Croix-Rouge suisse et à bien d'autres œuvres. Elle a donné des cours et des conférences pour mieux faire connaître la pensée socialiste. Encore aujourd'hui, Anny

J. C.